

## **Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 17 mai 2021**

Le 17 mai 2021, à 18 heures en la mairie de Montmachoux (salle communale) se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de son Maire Patrick **JACQUES**, sur convocation remise le 7 mai 2021.

Étaient présents : Patrick **JACQUES**, Christophe **MARCHAND**, Sylvie **ROY**, Claudine **SANTALO-MERLIER**, Laurent **SIMON**, Thibaut **PLATEAU**, : Frédérique **SAMELOT**, Gérard **TOURNIER**, Anouk **VAN**, Henriette **VIELLE**.

Etaient absents : Bernard **CRETON** (pouvoir à Christophe **MARCHAND**)

Secrétaire de séance : Frédérique **SAMELOT**

### **Adoption du compte-rendu de la séance du 26 avril 2021**

Monsieur le Maire donne la parole aux membres présents du conseil quant au procès-verbal du précédent Conseil Municipal du 26 avril 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers présents, **approuve** le compte-rendu de la séance du 26 avril 2021.

### **Convention avec le Département de Seine-et-Marne (site internet)**

Monsieur le Maire rappelle que pour son site internet, la commune de MONTMACHOUX a signé avec le Département de Seine-et-Marne une convention relative à l'accompagnement du Département pour la réalisation d'un site internet institutionnel.

Afin de prendre en compte le changement de plateforme technique ainsi que les ajustements nécessaires en termes de sécurisation du site internet et de conformité au RGPD, il convient de conclure un avenant à la convention d'origine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention relative à l'accompagnement du Département pour la réalisation d'un site internet institutionnel.

### **Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : Demande de subvention pour le Caquetoire de l'église**

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est engagée dans la phase 2 de la restauration de l'église Saint Martin, portant sur la nef et la restauration complète du mobilier de l'église.

M. le Maire rappelle que le projet d'origine incluait la restitution du porche médiéval ; point refusé par la DRAC en l'absence d'informations d'archives sur cet élément de patrimoine disparu.

M. le Maire rappelle qu'à la suite de recours engagés auprès du ministre de la Culture successivement en novembre 2018 et relance en avril 2019, il avait pu rencontrer le Conservateur

régional Ile de France des Monuments historiques, le 11 septembre 2019 accompagné de notre architecte, Jacques MOULIN ; discussion qui avait permis d'obtenir la possibilité de concevoir la restitution d'un caquetoire à caractère contemporain.

Suite aux échanges entre le cabinet 2BDM de Jacques MOULIN et son collaborateur Dimitri DUPUIS, concernant plusieurs propositions soumises aux services de la DRAC, cette dernière a finalement accepté le projet d'un caquetoire en bois avec couverture en petites tuiles adossé au pignon ouest de l'église, et posé sur les deux corbeaux en grès de l'ancien caquetoire, avec un sol en brique permettant l'accès PMR de l'église, inexistant en l'état actuel.

Ce projet a été de plus soumis en dernier lieu à l'architecte des bâtiments de France territorialement compétent, M. FEASSON Yvonnick à Fontainebleau, lequel a émis un avis favorable de principe en date du **25 mars dernier**.

Le cabinet 2BDM, notre architecte, a procédé à une estimation détaillée de cet ouvrage qui ressort comme suit :

Lot Maçonnerie : HT 30 818 €  
 Lot Charpente – Couverture : HT 31 550 €  
 Soit un total HT de 62 368 €, et TTC de 74 841,60 €

Ce caquetoire, dont le programme des travaux a été approuvé par le Conseil Municipal dans sa séance du 26 avril dernier, a fait l'objet d'une demande de subvention au titre du fonds d'équipement rural (FER). A ce jour, ce dossier est toujours à l'instruction.

Monsieur le préfet de Seine-et-Marne, par un courrier en date du 22 avril 2021, a lancé la campagne 2021 de cette dotation DSIL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à solliciter le bénéfice de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), pour cette opération.

En outre, le Conseil Municipal valide le plan de financement de cette opération, qui se présente comme suit :

Nature de la dépense	Montants	Nature de la recette	Montants
Lot 1 Maçonnerie	30 818,00 €	Subvention FER 30 % (à l'instruction)	18 710,40 €
Lot 2 Charpente – Couverture	31 550,00 €	Autofinancement 30 %	18 710,40 €
		DSIL 2021 40 %	24 947,20 €
TOTAUX HT	62 368,00 €	TOTAL	62 368,00 €
TVA	12 473,60 €	FCTVA n+2	12 473,60 €
TOTAUX TTC	74 841,60 €	TOTAL RECETTES	74 841,60 €

Il s'engage par ailleurs :



- Sur le programme définitif et l'estimation de cette opération,
- A réaliser ces travaux dans un délai maximum de deux ans à compter de la date de la signature de la convention,
- A assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien éventuelles de cette opération,
- A ne pas commencer les travaux avant l'approbation de ladite demande de subvention,
- A maintenir la destination des équipements financés pendant au moins 10 ans
- A inscrire cette action sur les budgets des exercices 2021 et 2022,
- A autoriser monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la demande de subvention,
- A ne pas dépasser 70 % de subventions publiques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 20.

Le Maire,  
Patrick JACQUES

